

VIVRE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

**Appartement
avec encadrement**



ine.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

A photograph of an elderly woman with short, light-colored hair, wearing glasses and a light blue button-down shirt. She is smiling and looking towards the left. She is seated at a wooden table, and a green mug is visible in the foreground. The background is a softly blurred interior space with bookshelves and a lamp.

**UN CHEZ-MOI
CONVIVIAL ET SÉCURISÉ**

C'est quoi un appartement labellisé ?

L'appartement avec encadrement labellisé est adapté au niveau architectural et dédié aux bénéficiaires AVS ou AI.

Ce type de logement permet de conserver son indépendance et son autonomie, tout en bénéficiant d'un cadre de vie sécurisant et convivial. Il peut également contribuer à retarder, voire éviter, une entrée en EMS.

Ces appartements se déclinent généralement en 2 ou 3 pièces. Ils sont situés la plupart du temps à proximité des commerces et des transports publics.

Tous offrent des espaces communs pour partager des moments avec les autres locataires ou organiser des activités.



Labellisé par le Service
cantonal de la santé publique



Comment

se déroule l'encadrement ?

Lorsque vous êtes locataire d'un appartement avec encadrement labellisé par le Canton de Neuchâtel, vous bénéficiez de ces prestations :

Un accompagnement social grâce à une personne professionnelle désignée comme référente. Sa présence dans l'immeuble est régulière, mais pas quotidienne. Elle vous rend visite deux fois par mois et elle est chargée d'organiser des activités et des animations pour les locataires (repas, ateliers de mouvement, jeux ou sorties).

Elle vous met en lien avec les autres locataires afin de créer une dynamique collective et encourager les échanges. En cas de besoin, la référente ou le référent assure le contact avec vos proches.

Un système d'alarme 24/24h via une montre-bracelet pour vous permettre d'appeler en cas d'urgences (par exemple chute ou malaise).

Une salle commune où retrouver les autres locataires de votre immeuble. Vous pouvez aussi y organiser vos fêtes ou des événements avec vos proches.

Le ménage, les livraisons de courses ou de repas, les soins à domicile, etc., sont des services non compris. Ils peuvent être mis en place soit par les locataires ou par leurs proches.





Pourquoi

habiter un tel appartement ?

Quelques situations de vie où l'appartement avec encadrement devient une solution idéale :

- Votre logement actuel est isolé des commerces et vos déplacements deviennent pénibles
- Votre domicile est peu adapté et difficilement modifiable (escaliers, socles, baignoire, etc.)
- Votre immeuble n'a pas d'ascenseur
- Vous vous sentez isolé-e et vous avez besoin de plus de vie sociale et de sécurité

Trouver un appartement avec encadrement

Plus de 900 appartements sont labellisés dans le canton de Neuchâtel. Ils sont répartis dans les quatre régions : Littoral, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz et Val-de-Travers.


Pour obtenir des renseignements, vous pouvez contacter directement l'établissement qui vous intéresse. Liste tenue à jour sur www.ne.ch/ae



Liste des appartements labellisés :
www.ne.ch/ae


Combien

coûte l'encadrement ?



En plus du loyer et des charges, vous payez un forfait pour le service d'accompagnement social. Ce dernier s'élève à environ 200 francs par mois. Ces coûts sont pris en charge par les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC).

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur vos éventuels droits à une aide financière, vous pouvez vous adresser au Guichet Social Régional de votre lieu de domicile.



À qui

vous adresser en cas de question ?

Pour connaître la disponibilité des appartements ou vous inscrire sur une liste d'attente, contactez directement l'établissement souhaité. Les coordonnées figurent sur la liste des appartements avec encadrement disponible sur **www.ne.ch/ae**

Pour obtenir une évaluation globale de vos besoins, vous pouvez vous adresser gratuitement à AROSS, un organisme cantonal destiné aux personnes âgées et à leurs proches.



 **032 886 90 90**

Lundi – vendredi :
8h – 12h15 / 13h30 – 17h30

 **info@aross.ch**

 **www.aross.ch**